

Paramétrer les restrictions d'adresse IP

1. Recommandations

 En amont de chaque épreuve, les **superviseurs facultaires** doivent paramétrer les règles des restrictions d'adresse IP de l'épreuve dans leur **Player facultaire**, selon les spécificités du réseau et des adresses IP des iPad propre à la faculté. Ce paramétrage a pour objectif de limiter l'accès uniquement aux tablettes prévues pour l'examen.

 Ce paramétrage des adresse IP ne peut pas être fait par l'équipe de l'Uness et sera donc géré par les superviseurs de chaque faculté, sur leur Player facultaire.

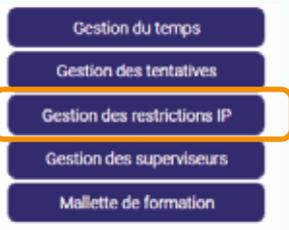
Avant le paramétrage des épreuves il est important que chaque faculté valide ses **règles de restriction IP** en créant puis paramétrant au moins une **épreuve de test** avec le paramétrage des restrictions d'adresse IP propre à la faculté. Il est important de faire le test de validation en condition d'examen afin de vérifier le bon fonctionnement du paramétrage : salle, lot de tablettes, réseau identiques aux conditions de l'examen

2. Accéder à l'épreuve

1 Vous pouvez vous rendre sur l'épreuve par le lien fourni ou via le choix du **Player > Evaluations > «Catégorie» > votre épreuve**

 Pour avoir accès à la restriction des adresses IP, vous devez être **superviseur** de l'épreuve.

2 Cliquer sur «**gestion des restrictions IP**» dans le bloc de supervision



3 Ajouter les adresses IP ou plage d'adresses IP séparées par des virgules puis cliquer sur «**Appliquer**»

